

À : Tous les membres

Date : Le 23 janvier 2023

Objet : **Renouvellement - Ententes collectives DGC/CQGCR-AQPM Réalisateurs et Département artistique**

—

Chers membres,

L'AQPM est heureuse de vous annoncer que les deux ententes de principe intervenues entre la DGC/CQGCR et l'AQPM visant le renouvellement du « *Collective Agreement for Directors between AQPM and DGC 2021-2022* » et l'« *Entente collective Département artistique CQGCR-AQPM 2019-2022* » ont été ratifiées par leurs membres respectifs.

DGC Réalisateurs

Les parties ont convenu de renouveler cette entente pour une période de 15 mois, soit du 29 janvier 2023 au 28 avril 2024. La nouvelle entente est identique à celle présentement en vigueur, à l'exception d'une augmentation de 3,5% des tarifs à compter du 29 janvier 2023.

CQGCR Département artistique

Les parties ont convenu de renouveler cette entente pour une période d'un an, soit du 29 janvier 2023 au 28 janvier 2024. La nouvelle entente est également identique à celle présentement en vigueur, à l'exception d'une augmentation de 3% des tarifs à compter du 29 janvier 2023.

Ces deux (2) ententes s'appliqueront ainsi à tout contrat signé **à compter du 29 janvier 2023.**

Les nouvelles grilles tarifaires seront disponibles sur le site Internet de l'AQPM sous peu. N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations pour toutes questions à ce sujet.

Cordialement,

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1

514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)